



UNESCO de Sarria , la Ville de Sarria, la Biennale de Sarria, le monastère de la Magdalena, le Xacobeo de Samos, Les AAC, SUMARTE –liste non exhaustive !)

Salon International d'Art – 9 ème Biennale de Sarria

22 Juillet au 17 août 2017

Commissaire générale : Anne Michelle Vrillet dite Mina

Avec la participation des collectifs historiques du SIA-Sarria, des AAC France et Maroc, de Sumarte (Galice-Espagne) et des collectifs rejoignant la biennale pour l'édition 2017.

1 - Informations Générales

4 sites d'expositions

**4 sites d'exposition en Galice à partir de Sarria
kilomètre 111 sur le Chemin de Saint Jacques de Compostelle**

- ▶ Antigua Prisión de Sarria.
- ▶ Convento de la Merced de Sarria
- ▶ Xacobéo de Tricastela
- ▶ Xacobéo de Samos

Publicité

Affiches, invitations, catalogues, annonces presse, radios, télévision, internet, etc...

2 - Sélection

Le Comité composé de professionnels et d'artistes diplômés procédera à la sélection de toutes les demandes. Tous les dossiers devront être complets comme indiqué sur le Formulaire d'Inscription et expédiés avant la date limite d'envoi. Les informations contenues dans le dossier de candidature seront détenues dans nos fichiers informatiques. Nom, adresse, téléphone et adresse e-mail, figurant dans le dossier seront reproduits intégralement dans le catalogue (sauf demande expresse de votre part). Loi du 6/01/78 informatique et liberté.

Formulaire d'Inscription :

Le formulaire devra être lisiblement bien complété, en lettres majuscules ou d'imprimerie accompagné de 3 documents photographiques de bonne qualité support numérique souhaité. En cas de sélection le comité indiquera à l'artiste le nom et le nombre des œuvres choisies pour participer au Salon. Seule la ou les œuvres sélectionnées seront exposées.

Participation au Salon, frais de dossier:

Le montant de la participation aux expositions de la biennale s'élève à 110 euros se décomposant en un premier chèque de 30 euros représentant les frais de dossier + un chèque de 80 euros en participation aux frais de transport et au catalogue papier.

Les artistes sélectionnés seront informés par les moyens de communication indiqués sur leurs formulaires.

Nous remercions les artistes de nous envoyer le Talon à découper ci-joint accompagné de leur règlement.

a - Règlement par chèque (s) : les 2 chèques (80 + 30€) seront établis au nom du SIA-SARRIA et joint(s) au Coupon à découper ci-joint, après sélection, avant le 15 JUIN 2017.

b - Règlement par virement bancaire :

ASSOCIATION SIA SARRIA

IBAN – FR76 4255 9000 6941 0200 2478 790

BIC - CCOPFRPPXXX

Joindre la copie du justificatif de votre ordre de virement au Coupon à découper ci-joint après sélection, avant le 15 JUIN 2017. (Indiquer dans les Références du virement : Biennale de SARRIA 2017 + (votre nom).

3 – Transport

Emballage

Les emballages devront être réutilisables sans difficulté, enveloppes bulles souhaitées. L'identification de chaque artiste ainsi que la photo de ou des œuvres devront apparaître sur chaque colis. Les œuvres envoyées devront impérativement être identifiées au dos, être celles sélectionnées par le jury et conformes à celles du catalogue.

Dépôt des œuvres

Le transport et la manutention aller et retour des œuvres jusqu'à l'Atelier des Arts Contemporains (Local du collectif des AAC grand Paris) sont à la charge exclusive des artistes et de leur transporteur.

Adresse dépôt en France :

**Ateliers d'Art Contemporain
6 rue Jean Durand, 93240 Stains
Téléphone : +33 (0) 6 14 34 77 86 - email : aac.idf@gmail.com**

Les œuvres peuvent également être envoyées par colis postal ou transporteur à l'ancienne prison commerciale de Sarria

Dates Horaires en attentes

Adresse dépôt en Espagne : Dates Horaires

Retrait des œuvres en France Dates Horaires

Retrait des œuvres en Espagne Dates Horaires

4 – Caractéristiques des œuvres qui seront exposées

IMPORTANT : Les œuvres sous verres sont strictement interdites pour des raisons de sécurité.

Elles ne seront pas déballées, ni exposées.

Peinture :

Huile, acrylique..... Sans cadre, baguette ou cache clous autorisés. En cas de diptyque ou triptyque, indiquer le mode et le sens de l'installation Prévoir le système d'accrochage La manutention des œuvres supérieures à 1,70 X 1.40 mètres tendues sur châssis seront prises en charges par l'artiste ou/le transporteur, prévoir les moyens appropriés.

Dessin, Peinture à l'eau :

Crayon, fusain, encre de chine..... Aquarelle, gouache, pastel..... Système d'accrochage fiable, Encadrement sobre sous plexiglas accepté Pour les œuvres supérieures à 1,70 X 1.40 mètres tendues sur châssis seront prises en charges par l'artiste ou/le transporteur, prévoir les moyens appropriés.

Sculpture, Céramique :

Fournir la notice de l'installation si nécessaire des oeuvres. Les sculptures dont le poids dépasse 40 kg seront prises en charges par l'artiste ou/et le transporteur, prévoir les moyens appropriés.

Gravures :

Toutes les techniques de gravure sont acceptées. Encadrement sobre sous plexiglas accepté Système d'accrochage fiable.

Photographies et gravures numériques:

Les œuvres auront un système d'accrochage fiable. Encadrement sobre sous plexiglas accepté. Kakémonos avec système d'accroche fiable accepté.

Art Mural :

Largeur maximum 1.60 mètres Préciser sur la notice les matières employées : vitrail, tapisserie, mosaïque... Prévoir le système d'accrochage ou de présentation.

Les œuvres de taille supérieure ne seront prises en compte uniquement sous forme de kakémonos

Identification des œuvres

Toutes les œuvres doivent être signées

Inscrire : votre nom, prénom, titre de l'œuvre sur un espace approprié.

5 – Acquisition des œuvres

En cas de vente des œuvres, l'artiste s'engage à faire un don de 20% au « SIA-Sarria ».

6 – Catalogue

Chaque artiste ayant été sélectionné, recevra un catalogue papier et un catalogue numérique à télécharger. L'artiste déclare renoncer à tout droit de reproduction pour les œuvres exposées, diffusés sur le site www.sia-sarria.eu ou via un média traitant avec le sia-sarria, biennale de Sarria. La photo d'une des trois œuvres sera reproduite dans le catalogue avec

ses dimensions et techniques ainsi que son adresse électronique à condition qu'elle soit inscrite lisiblement sur le Bulletin d'Inscription.

7 - Assurances

Le Salon International d'Art – Biennale de Sarria (SIA-SARRIA) décline toutes responsabilités quant aux pertes, vols, avaries, dégâts ou autres causes de détérioration, avant, pendant ou après l'exposition et conseille aux artistes de prendre une assurance personnelle.

L'artiste et son assureur renoncent à tout recours vis à vis du Salon International d'Art – Biennale de Sarria (SIA-SARRIA) et des propriétaires des différents sites. En cas de force majeure ou de catastrophe naturelle, Le Salon International d'Art – Biennale de Sarria (SIA-SARRIA) se réserve le droit d'annuler le salon sans que les artistes prétendent à quelque dédommagement que ce soit.

COUPON A DÉCOUPER ET RENVOYER AVEC LE RÈGLEMENT AVANT SÉLECTION Avant le 14 juin 2017

Nom Prénom Adresse

Tél. ou mobile

1 – Paiement par chèque (s) : Indiquer le/les numéros de/des chèques et la Banque

2 – Paiement par virement : Joindre la copie du justificatif de votre ordre de virement

L'inscription définitive au Salon ne sera effective qu'après la réception de votre règlement.

Adresse d'envoi postal :

**Salon International d'Art – 9^{ème} Biennale de Sarria
8 rue de la convention
93100 Montreuil (France)**